

PROGRAMME

« TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE - TISF »

Durée	950 heures en centre et 1155 heures en entreprise → soit 2155 heures Amplitude de formation 18 mois	Dates / Lieux	Angers A partir du 23 octobre 2023 Nantes A partir de 6 novembre 2023
Public / statut	<ul style="list-style-type: none"> • Salariés en poste dans le secteur médico-social en voie de qualification • Demandeurs d'emploi : prise en charge possible par la Région des Pays de la Loire • Personnes en reconversion professionnelle • Jeunes apprenants en poursuite de scolarité • Professionnels travaillant dans des structures médico-sociales • Salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage 		
Nombre de participants	20 personnes en moyenne	Tarifs	Entre 11€ et 14,25€ / heure selon le statut et la durée
Accessibilité handicap	<p>Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référénts handicaps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antoine BREILLOT : a.breillot@cefras.com • Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com 		
Prérequis	Aucun prérequis Pas de niveau exigé		
Modalités d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve écrite d'admissibilité (2h) portant sur la culture générale et les capacités à l'écrit (<i>Les candidats titulaires d'un diplôme classé au moins de niveau IV de la nomenclature des niveaux de formation sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen de sélection</i>) • Épreuve orale d'admission (20 mn) portant sur la motivation du candidat et ses aptitudes professionnelles. 		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible)		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (ergothérapeute, CESF, Assistant service social, Chef de service du secteur du domicile, infirmière puéricultrice, psychologue, diététicien, éducateur spécialisé...)	
	Responsables du projet de formation	ANGERS : LIDOUREN François et CRUAUD Blandine – 02 41 20 59 90 NANTES : ALBISSER Virginie – 02 51 86 24 13	
	Contact administratif	ANGERS : BROUSSON Louana – 02 41 20 59 90 NANTES : FLEURY Fanny - 02 51 16 01 39	
Contexte	Les TISF exercent leur métier dans le secteur de l'aide à domicile, de la protection de l'enfance (MECS) ou de l'exclusion sociale (CHRS)		

<p>Finalités de la formation</p>	<p>Les Techniciens(nes) de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) ont un rôle d'accompagnement social. Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de leur intervention.</p> <p>Ils contribuent au développement de la vie familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale dans le cadre de la protection de l'enfance. Ils contribuent à l'accompagnement social des usagers vers l'insertion.</p> <p>Ils interviennent auprès de familles, de personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, de personnes en situation de handicap et plus rarement auprès de personnes âgées.</p> <p>Diplôme d'état de niveau 4 délivré par la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) des Pays de la Loire</p> <p>RNCP4503 - Décret n° 2006-250 du 1er mars 2006</p>
<p>Débouchés</p>	<p>Les TISF qui le souhaitent peuvent entamer une autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègements de formation (ex. 2 des 4 domaines de la formation préparant au DE de moniteur éducateur). S'ils souhaitent intégrer une formation conduisant à un DE de niveau post-bac (ex. DE Educateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants) ils feront l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils pourront bénéficier d'un allègement dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.</p> <p>Les techniciens de l'intervention sociale et familiale et les travailleuses familiales peuvent également suivre une formation particulière leur permettant d'exercer comme délégué à la tutelle ou conseiller conjugal et familial.</p> <p>Exemple de formation possible : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants</p>
<p>Objectifs pédagogiques</p>	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Aider à réaliser les actes de la vie quotidienne et favoriser l'appropriation par la personne aidée ➔ Accompagner et aider à l'exercice de la fonction parentale ➔ Accompagner les personnes dans leur insertion dans l'environnement
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Méthodes actives : apports théoriques appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation, échanges d'expériences en petits groupes.</p> <p>Séquence d'analyse des pratiques.</p> <p>Ateliers d'apprentissage axés sur des savoir-faire concrets (cuisine, entretien du logement et du ligne)</p> <p>Séquences de formation à distance grâce à l'utilisation des nouvelles technologies numériques</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque <p>Des temps de formation en EAD sont également proposés.</p>

<p>Programme pédagogique</p>	<p>La formation TISF se compose de 6 Unités de compétence (UC), d'une durée totale de 950 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ UC1 – Conduite du projet d'aide à la personne (270 h) ➔ UC2 – Communication professionnelle et travail en réseau (100 h) ➔ UC3 – Réalisation des actes de la vie quotidienne (150 h) ➔ UC4 – Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150 h) ➔ UC5 – Contribuer au développement de la dynamique familiale (150 h) ➔ UC6 – Accompagnement social vers l'insertion (130 h) 				
<p>Modalités d'évaluation des acquis</p>	<p>Un suivi collectif et individuel est réalisé tout au long de la formation.</p> <p>Les épreuves de certification sont organisées en cours et en fin de parcours, selon des modalités diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Epreuves orales ➔ Epreuves écrites (épreuve sur table + dossier de formation à rédiger) ➔ Epreuve pratique 				
<p>Taux de réussite aux examens (Année 2022) Apprentis inclus</p>	<p>94% (Sur 16 pers. présentées)</p>	<p>Taux de satisfaction (Année 2022) Apprentis inclus</p>	<p>98% (Sur 14 répondants)</p>	<p>Taux d'abandon en cours de formation (Année 2022) Apprentis inclus</p>	<p>33% (Sur 21 pers. entrées en formation)</p>

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.